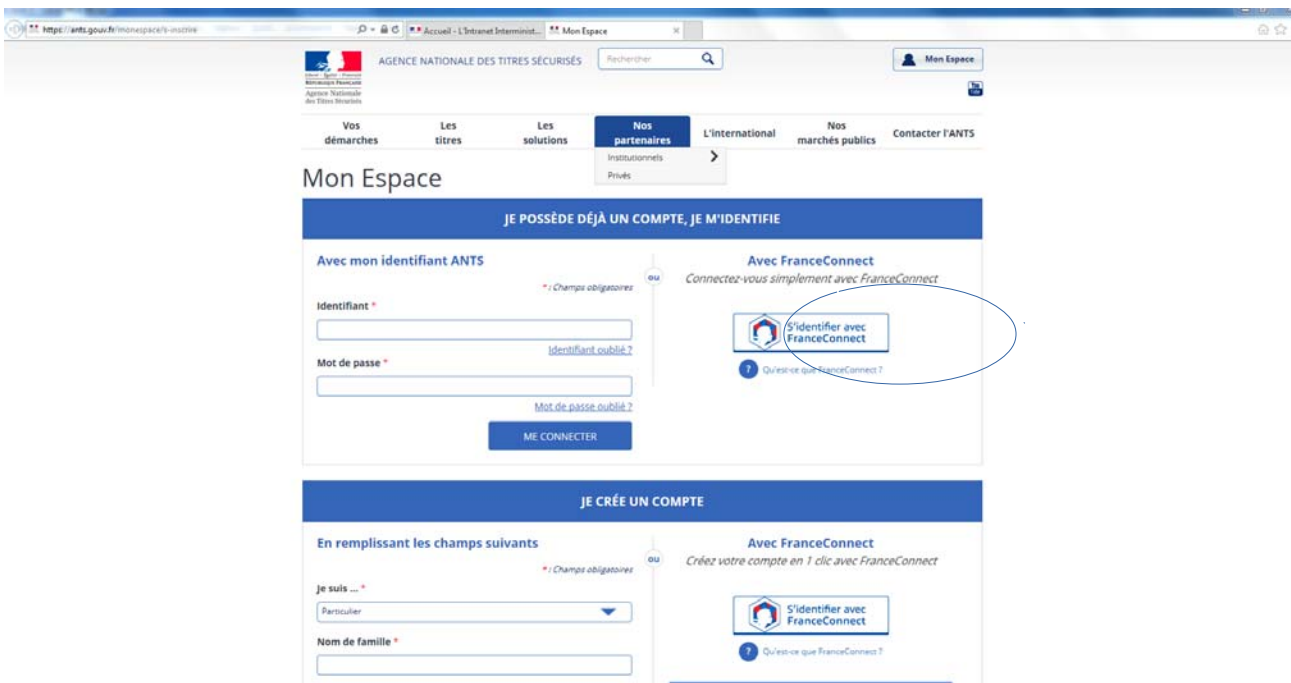


MON PRÉNOM OU MON NOM EST MODIFIÉ

LA DÉNOMINATION DE MA SOCIÉTÉ CHANGE

Changement d'état civil

Se rendre sur www.ants.gouv.fr
Puis cliquez sur le bouton mon espace



Se connecter avec FranceConnect

Pour ce faire, vous devez disposer soit de votre identifiant Impôts (numéro fiscal et mot de passe) soit de votre identifiant Améli (numéro de sécurité sociale et code).



⇒ Suite au verso

Cliquez sur « je souhaite faire une autre demande »

puis 1. sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie correspondantes
2. suivre les instructions

- Scanner les documents suivants :

- demande de certificat d'immatriculation remplie, datée, signée
- certificat d'immatriculation
- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- tout document justifiant de la modification de l'état-civil (jugement, attestation de concordance, nouveau Kbis...)

Cochez les conditions légales d'utilisation

Une fois la démarche effectuée, vous pouvez éditer l'accusé d'enregistrement sur lequel figurera le numéro de procédure qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Suivi de la demande :

Se connecter régulièrement sur le site www.ants.gouv.fr

Puis cliquez sur le bouton mon espace: «mon espace véhicule» puis cliquez sur «mes démarches en cours» afin de consulter l'avancement de votre dossier.

À l'issue de l'instruction de votre dossier, vous recevez un courriel vous invitant à procéder au paiement de votre titre. L'enregistrement du règlement engendrera l'édition d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation (CPI). Ce document vous permet de circuler dans l'attente de la réception à votre domicile de votre certificat d'immatriculation définitif (carte grise).